

Compte – rendu

Réunion de Conseil Municipal

Lundi 4 Avril 2016 à 19h00

PRÉSENTS : MORAZIN R. - LERAY M. - CHAUDAGNE M.- HIGNET M.-COUDRAIS R. - CORVOISIER J.Y.- PERON V.- POULY A- LEBRET L.-DUREY N. –LETOURNEL C.- LEMOINE P.

Absent excusé : Mme AUDRAN Laëtitia a donné pouvoir à Mr MORAZIN Roger

Mr KERGOURLAY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mr LEMOINE Patrick.

Mr LARCHER Eric.

Mr CHAUDAGNE Michel a été élu secrétaire.

I - Adjonction à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la question suivante :

- Approbation des comptes de gestion – Année 2015 : Commune – Assainissement – Lotissement – Boulangerie.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide d'ajouter la question désignée ci-dessus à l'ordre du jour.

II – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 Mars 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du Lundi 14 Mars 2016.

III – Approbation du Compte Administratif de la Commune – Année 2015.

- Fonctionnement : Réalisations :

- Dépenses : 815 429,39 €

- Recettes : 945 873,08 €

Soit un excédent de fonctionnement de 130 443,69 €.

- Investissement : Réalisations :

- Dépenses : 615 744,22 €

- Recettes : 587 747,22 €

Soit un déficit d'investissement de 27 997,00 €.

Il en résulte un excédent net de clôture de 102 446,69 €.

Le compte administratif de la Commune est approuvé à l'unanimité.

IV – Approbation du Compte de Gestion de la Commune – Année 2015.

Le Compte de gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur est approuvé à l'unanimité.

V – Fiscalité locale : décision concernant les taux :

- **Taxe d'habitation**
- **Taxe foncière bâti**
- **Taxe foncière non bâti**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les taux d'imposition n'ont pas été augmentés depuis 2011 et qu'ils sont les suivants :

- taxe d'habitation : 15,32 %
- taxe foncière bâti : 16,66 %
- taxe foncière non bâti : 47,26 %

Monsieur le Maire précise qu'afin de permettre le maintien des capacités de fonctionnement et d'investissement il s'avère indispensable d'augmenter les taux d'imposition.

Monsieur le Maire propose d'arrêter les taux comme suit pour l'année 2016 :

- taxe d'habitation : 15,82 %
- taxe foncière bâti : 17,16 %
- taxe foncière non bâti : 47,76 %

générant une recette globale supplémentaire de 9019 euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet et propose de procéder au vote.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Votants : 12
- Pouvoirs : 2
- Pour : 9 dont 2 pouvoirs
- Contre : 4
- Abstention : 1

Le Conseil Municipal décide d'arrêter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016 comme suit :

- taxe d'habitation : 15,82 %
- taxe foncière bâti : 17,16%
- taxe foncière non bâti : 47,76%

VI – Vote du Budget Primitif de la Commune – Année 2016.

- **Fonctionnement** :
 - Dépenses : 925 708,00 €
 - Recettes : 925 708,00 €

- **Investissement** :
 - Dépenses : 1 386 155,00 €
 - Recettes : 1 386 155,00 €

Le Budget Primitif Lotissement est voté à la majorité des membres (pour : 12 dont 2 pouvoirs, contre : 0, abstention : 2).

VII – Approbation du Compte Administratif - Assainissement – Année 2015.

- Exploitation : Réalisations :

- Dépenses : 38 825,45 €
- Recettes : 233 176,12 €

Soit un excédent d'exploitation de 184 350,67 €.

- Investissement : Réalisations :

- Dépenses : 31 761,99 €
- Recettes : 26 105,00 €

Soit un déficit d'investissement de 5 656,99 €.

Il en résulte un excédent net de clôture de 178 693,68 €.

Le Compte Administratif Assainissement est approuvé à l'unanimité.

VIII - Approbation du Compte de Gestion Assainissement – Année 2015

Le Compte de Gestion Assainissement dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur est approuvé à l'unanimité.

IX – Vote du Budget Primitif – Assainissement – Année 2016.

- Exploitation :

- Dépenses : 96 023,00 €
- Recettes : 233 999,00 €

- Investissement :

- Dépenses : 82 734,00 €
- Recettes : 82 734,00 €

Le budget primitif Assainissement est voté à l'unanimité.

X - Approbation du Compte Administratif du Lotissement – Année 2015.

- Fonctionnement :

- Dépenses : 348 189,00 €
- Recettes : 468 661,51 €

Soit un excédent de fonctionnement de 120 472,51 €

- Investissement :

- Dépenses : 488 595,83 €
- Recettes : 308 413,67 €

Soit un déficit d'investissement de 180 182,16 €.

Il en résulte un déficit de clôture de 59 709,65 €.

Le Compte Administratif Lotissement est approuvé à l'unanimité.

XI – Approbation du Compte de Gestion Lotissement – Année 2015

Le Compte de gestion Lotissement dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur est approuvé à l'unanimité.

XII – Vote du Budget Primitif – Lotissement – Année 2016.

- Fonctionnement :

- Dépenses : 537 374,96 €
- Recettes : 537 374,96 €

- Investissement :

- Dépenses : 560 417,12 €
- Recettes : 560 417,12 €

Le budget primitif Lotissement est approuvé à l'unanimité.

XIII- Approbation du Compte Administratif – Boulangerie – Année 2015.

- Fonctionnement :

- Dépenses : 2 334,766 €
- Recettes : 3 147,93 €

Soit un excédent de fonctionnement de 813,17 €.

- Investissement :

- Dépenses : 212 041, 40 €
- Recettes : 283 000,00 €

Soit un excédent d'investissement de 70 958,60 €.

Il en résulte un excédent net de clôture de 71 771,76 €.

Le Compte Administratif Boulangerie est approuvé à la majorité des membres (pour : 11 dont 2 pouvoirs, contre : 0, abstention : 2).

XIV- Approbation du Compte de Gestion – Boulangerie – Année 2015.

Le Compte de Gestion Boulangerie dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur est approuvé à l'unanimité.

XV- Vote du Budget Primitif -Boulangerie – Année 2016.

-Fonctionnement :

- Dépenses : 6 714,00 €
- Recettes : 6 714,00 €

-Investissement :

- Dépenses : 73 852, 00 €
- Recettes : 73 852,00 €

Le Budget Primitif Boulangerie est voté à la majorité des membres (pour : 11 dont 2 pouvoirs, contre : 0, abstention : 3).

XVI- Projet d'aménagement de la R.D. n°776 : demande d'intervention du département dans le cadre d'un contrat d'objectif – développement durable.

Consécutivement aux rendez-vous du 26 Février 2016 et du 21 Mars 2016 avec Mme Martine VANDERSMAN responsable du service développement local de l'Agence Départementale de BAIN-DE-BRETAGNE, Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de solliciter l'intervention du département d'Ille-et-Vilaine dans le cadre d'un contrat d'objectif – développement durable concernant l'aménagement des abords de la R.D.n°776 et de lancer une consultation selon la procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre, sachant qu'il sera fait appel à un maître d'œuvre dans l'objectif :

- de travailler sur la sécurité
- de travailler sur l'aménagement d'un circuit piétonnier
- d'étudier l'environnement paysager et l'image de l'agglomération.

Mr le Maire propose également de constituer une commission de travail.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Votants :12
- Pouvoir : 2
- Pour : 14 dont 2 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention :0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Sollicite l'intervention du Département d'Ille-et-Vilaine et l'octroi d'une subvention dans le cadre d'un contrat d'objectif développement durable concernant l'aménagement des abords de la R.D. n°776.
- Décide de lancer une consultation selon la procédure adaptée pour maîtrise d'œuvre relative à l'étude d'aménagement des abords de la R.D. n°776 dans le cadre d'un contrat d'objectif développement durable.
- Décide de désigner les élus suivants en tant que membre de la commission étude des aménagements des abords de la R.D. n°776 :
 - Mr MORAZIN Roger
 - Mme DUREY Nadia
 - Mme LEBRET Louise
 - Mr LERAY Michel.

XVII- Choix devis - aménagement du parking de l'école.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal des différents devis concernant l'aménagement du parking de l'école. Mr le Maire propose de retenir le devis le moins disant présenté par l'Entreprise WESTER Frères domiciliée « La Rondais » en CAMPEL pour un montant de 3 256,80 € TTC. Mr le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Votants : 12
- Pouvoir : 2
- Pour : 14 dont 2 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir le devis le moins-disant de l'Entreprise WESTER Frères domicilié « La Rondais » en CAMPTEL pour un montant de 3 256,80 € TTC concernant la réalisation des travaux d'aménagement du parking de l'école.

XVIII- Devis : aménagement du portail du cimetière.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal du devis relatif à l'aménagement du portail du cimetière présenté par la SARL ARNAUD domiciliée 310 La Croix-Rouge 35580 BAULON pour un montant de 3 126,00 € TTC concernant l'aménagement du portail du cimetière. Après débat, Mr le Maire propose de faire réaliser les travaux de peinture par les services techniques communaux et de solliciter une révision du montant du devis auprès de la SARL ARNAUD.

XIX- Devis – MICRO C : école.

Il est décidé de surseoir à cette question.

XX- Proposition de nom pour l'école.

Afin d'approfondir la réflexion relative au choix du nom de l'école, il est décidé de réunir une commission composée de deux parents d'élèves, de deux enseignants et de deux élus le jeudi 21 Avril 2016. Différents noms sont actuellement envisagés :

- La Roche Pourpre
- Jean Ferrat
- Louise Michel

XXI- ADMR : demande de soutien pour le fonctionnement du dispositif garde d'enfants en horaires spécifiques.

Il est décidé de surseoir à cette question.

XXII- Devis –drapeau anciens combattants.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal du devis proposé par la Société ALPHA-B domiciliée 28, rue de Gruchy -14610 CAIRON d'un montant de 1 193,00 € TTC concernant l'acquisition d'un drapeau pour les ACPG-AFN et les citoyens de la paix. Mr le Maire propose une prise en

charge à hauteur de 25 % par les ACPG- AFN et citoyens de la paix soit 299,00 € TTC et une prise en charge par la Commune à hauteur de 75 % soit 894,00 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Votants : 12
- Pouvoirs : 2
- Pour : 8 dont 1 pouvoir
- Contre : 0
- Abstention : 6 dont 1 pouvoir.

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents :

- Décide de retenir le devis proposé par la Société ALPHA-B domiciliée 28, rue de Gruchy -14610 CAIRON d'un montant de 1 193,00 € TTC concernant l'acquisition d'un drapeau pour les ACPG- AFN et les citoyens de la paix sachant que la Commune prendra en charge 75 % du montant soit 894,00 € TTC et 25% par les ACPG-AFN et citoyens de la paix soit 299,00 € TTC.

XXIII- Courrier ESPACIL : vente de logements.

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Directeur des Agences ESPACIL d'Ille-et-Vilaine – ESPACIL HABITAT domicilié 1, rue du Scorff – CS 54221 – 35042 RENNES Cédex proposant la mise en vente de 10 pavillons des résidences « Domaine du Château » soit les pavillons suivants :

- 1-2-3-4 Le Château
- 13-15 rue de Villeneuve
- 5-7-9-11 rue de Villeneuve

et spécifiant que les résidents ne souhaitant pas acquérir leur logement conserveront leur statut de locataire. Si le Conseil Municipal émet un avis favorable, la Société ESPACIL HABITAT demandera ensuite l'accord de cession auprès du Préfet et une estimation des logements auprès du Service des Domaines. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Votants :12
- Pouvoirs : 2
- Pour : 14 dont 2 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Emet un avis favorable à la mise en vente des 10 pavillons des résidences « Domaine du Château » dans les conditions énoncées ci-dessus, par la Société ESPACIL HABITAT domiciliée 1, rue du Scorff – CS 54221 – 35042 RENNES Cédex.

- Demande à ce que soit proposé à la Société ESPACIL HABITAT la mise en place d'une servitude d'assainissement et la réalisation de travaux de raccordement à l'assainissement collectif.

XXIV- Projet de déclassement de la R.D.n°776 au lieu-dit « Les Trois-Routes ».

Il est décidé d'étudier cette question avec la commission voirie.

XXV – Pôle ADS : avenant n°1 à l'annexe n°2 de la convention cadre ADS.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du 15 Mars 2016 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte du SCOT du Pays des Vallons de Vilaine – 12, rue Blaise Pascal – ZAE de la Lande Rose – BP 88051 – 35580 GUICHEN spécifiant que « pour gagner en efficacité et tout particulièrement en matière de délais, le recrutement d'une 4^{ième} agent instructeur s'est avéré indispensable, et correspond davantage au dimensionnement d'un service instructeur fondé sur les ratios fournis par les services de l'Etat. Ce nécessaire recalibrage a un coût et le budget annexe 2016, voté le 2 mars dernier, l'intègre.

Ainsi les tarifs proposés à compter du 1^{er} Avril 2016 sont les suivants :

- Permis de Construire (PC) – coefficient 1 = 150,00 €
- Permis d'Aménager (PA) – coefficient 1,2 = 180,00 €
- Permis de Démolir (PD) – coefficient 0,8 = 120,00 €
- Déclaration Préalable (DP) – coefficient 0,7 = 105,00 €
- Certificat d'Urbanisme type B (CUB) – coefficient 0,4 = 60,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de la révision de ces tarifs.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Votants : 12
- Pouvoirs : 2
- Pour : 6 dont 1 pouvoir
- Contre : 1
- Abstention : 7

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents :

- Emet un avis favorable à la signature de l'avenant n°1 inhérent à la révision des tarifs du pôle ADS tels que désigné ci-dessus.

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cet avenant n°1.

Informations

1°) Jobs d'été

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la reconduction de l'opération jobs d'été 2016.

2°) Courrier des Amis de Bel-Air.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 9 Mars 2016 de Madame la Présidente de l'Association des « Amis de la résidence de Bel-Air » relatif à une demande de subvention pour financer l'animation de la résidence de Bel-Air pour l'année 2016. Monsieur le Maire propose de rencontrer la présidente pour faire le point sur cette question.

3°) Grand Bassin de l'Oust : démonstration de matériel alternatif au désherbage chimique.

Monsieur CHAUDAGNE Michel délégué auprès du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust informe le Conseil Municipal qu'une démonstration de matériel alternatif au désherbage chimique sera organisé le 22 Avril 2016 de 9h30 à 12h00 aux services techniques de LA CHAPELLE-BOUEXIC en corrélation avec le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust.

Le 8 Avril 2016

Le Maire

Roger MORAZIN.